

# Annexe COVID-19 aux conditions générales de vente

S.A.S.U. Le Masrougier – LD Le Marougier – F-24370 Simeyrols

**Validité de l'Annexe COVID-19 aux conditions générales de vente :** L'Annexe COVID-19 aux conditions générales de vente de la S.A.S.U. Le Masrougier est applicable du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

## **Annexe à l'Article 4 - Annulation par le client :**

Si votre séjour ne peut pas se tenir en raison des mesures suivantes

- Restriction de déplacement générale en France ou dans le pays du client,
- Restriction de déplacement locale / départementale / régionale concernant Simeyrols
- Restriction de déplacement locale / départementale / régionale concernant le lieu de résidence du client,
- Restriction de déplacement ou quatorzaine mise en vigueur entre le pays du client et la France (direction France/pays ou pays/France),
- Tout autre cas de restriction générale de déplacement,

nous nous engageons :

- A vous remettre un avoir du montant versé lors de votre réservation, avoir valable 18 mois à compter de son émission (ordonnance n°2020-315 du 25 mars 2020). Si cet avoir n'est pas utilisé au terme des 18 mois, le montant versé lors de la réservation vous sera intégralement remboursé sans pénalité.

Si vous rencontrez une difficulté financière au regard de du montant non remboursé, nous étudierons la possibilité de vous rembourser immédiatement et sans pénalité.

CAS OU L'ANNULATION SANS FRAIS LIEE AU COVID **N'EST PAS ASSUREE** ET LE MONTANT TOTAL DU SEJOUR INDIQUE DANS LE CONTRAT EST DÛ :

Ce sont tous les cas personnels :

- Le client est personnellement malade, COVID ou autre maladie. (Pour toute réservation il est conseillé de souscrire une assurance d'annulation auprès d'un prestataire tiers).
- Le client est mis en quatorzaine suite à un contact COVID (Pour toute réservation il est conseillé de souscrire une assurance d'annulation auprès d'un prestataire tiers).
- Couvre-feu décidé par le gouvernement.
- Fermetures de restaurants, magasins, musées, spectacles ou manifestations diverses décidées par le gouvernement.

- Toute autre décision personnelle du client.

**Annexe à l'Article 5 - Annulation par le propriétaire :** Si votre séjour ne peut pas se tenir en raison d'une restriction de déplacement locale / départementale / régionale concernant le lieu de Simeyrols nous nous engageons :

- A vous remettre un avoir du montant versé lors de votre réservation, avoir valable 18 mois à compter de son émission (ordonnance n°2020-315 du 25 mars 2020). Si cet avoir n'est pas utilisé au terme des 18 mois, le montant versé lors de la réservation vous sera intégralement remboursé sans pénalité.

Si vous rencontrez une difficulté financière au regard de du montant non remboursé, nous étudierons la possibilité de vous rembourser immédiatement et sans pénalité.

## **Annexe à l'Article 10 - Utilisation des lieux :**

- Dans le cas du COVID-19 l'établissement s'autorise le droit de refuser le service si un client présente des symptômes au début de son séjour. Le client étant prévenu, le paiement du séjour sera dû dans son intégralité.
- Dans le cas où un client présente des symptômes pendant son séjour, l'établissement imposera un isolement dans sa chambre et une prise de température.
- Si le client refuse ou si le client cache volontairement des symptômes, l'établissement s'autorise à lui refuser le service et à mettre fin à son séjour. Le reste du séjour sera dû.
- L'accès à la cuisine est strictement interdit aux clients.
- La circulation à l'intérieur des parties communes doit être limitée, le port du masque est recommandé.
- L'accès à la piscine, au jacuzzi et à la salle de jeux (préau) reste autorisé (dans le strict respect des consignes sanitaires et de distanciation physique).
- L'utilisation régulière de gel hydroalcoolique est obligatoire avant de pénétrer dans les parties communes (salle, préau, terrasse du petit déjeuner) et avant l'utilisation des jeux (billard, baby foot, ....) et du réfrigérateur.
- Des distributeurs sont disponibles dans les parties communes.
- Nous ne pénétrons pas dans les chambres après votre installation, si vous avez des besoins (tasses

à laver, poubelles à vider, serviettes à changer, etc.) merci de nous en avvertir au petit déjeuner et de laisser le tout à la porte de votre chambre.

**Annexe à l'Article 13 - Table d'hôtes :** Dans le cadre des mesures contre le COVID-19, le nombre de participants peut être limité pour respecter les règles de distanciation.

**Annexe à l'Article 14 - Petit déjeuner :** Pour respecter les règles de distanciation, nous pouvons recevoir en même temps les convives de 3 chambres doubles (6 personnes + 1 enfant) ou les 3-5 convives de la chambre familiale et ceux d'une autre chambre double (5 à 7 personnes). Lors de votre arrivée nous vous demandons de choisir une tranche horaire que nous vous demandons de respecter pour le bien-être et la convivialité de tous : 8h30 à 9h00 ou 9h30 à 10h00.

**Annexe à l'Article 18 - Réglementations pour la piscine et le jacuzzi :**

La piscine et le jacuzzi resteront accessibles de 9h00 jusqu'à minuit, le jacuzzi est accessible sur réservation.

a) Informations spécifiques pour la piscine :

La piscine est équipée de systèmes hydrauliques et de filtration standards. Une bonne qualité d'eau est garantie grâce à un taux de chlore libre  $\geq 0,5 - 1$  mg/l dans la totalité du bassin.

Cela signifie qu'un taux de chlore libre  $\geq 0,5 - 1$  mg/l permet d'obtenir une eau désinfectée et que son potentiel désinfectant lui permet de lutter contre tout virus (COVID-19 inclus) ou germe susceptible de se trouver dans l'eau.

De plus, le virus semble très sensible à la lumière. Selon une étude du gouvernement américain, « la lumière du soleil a un effet puissant pour tuer le virus, aussi bien sur des surfaces que dans l'air ». La demi-vie du virus (temps nécessaire pour réduire de moitié sa dangerosité) est ramenée à deux minutes en présence de la lumière du soleil.

**Il est toutefois obligatoire de respecter des consignes sanitaires et de distanciation physique !**

b) Informations spécifiques pour le jacuzzi :

Le jacuzzi est équipée de d'une filtration de haute densité et d'un système de désinfection permanente par UV et ozone.

Une bonne qualité d'eau est garantie grâce à un taux de brome  $\geq 2 - 4$  mg/l.

Cela signifie qu'un taux de brome  $\geq 2 - 4$  mg/l permet d'obtenir une eau désinfectée et que son potentiel désinfectant lui permet de lutter contre tout virus (COVID-19 inclus) ou germe susceptible de se trouver dans l'eau.

De plus les modules de stérilisation par UV et ozone renforcent la désinfection.

L'accès au jacuzzi lors d'une même session est réservé aux membres d'une même famille ou du même groupe dans la limite de 5 places.

Avant qu'un nouveau groupe puisse accéder un temps de nettoyage et de désinfection par le propriétaire est obligatoire.